

## Organisme de bassins versants Duplessis

Le 25 septembre 2012

À publier immédiatement

### Communiqué

Commentaires sur l'étude d'impact environnemental du projet Mine  
Aranud

---

L'OBV Duplessis, organisme de référence mandaté par le gouvernement du Québec pour la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau sur le territoire de Duplessis, vient de mettre en ligne sur son site web ses commentaires sur l'étude d'impact environnemental du projet minier Arnaud, Sept-Îles.

<http://obvd.files.wordpress.com/2012/09/commentaires-obvd-sur-arnaud.pdf>.

Ce document a été élaboré dans le cadre de la participation des organismes publics au processus d'évaluation environnementale de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. L'OBV Duplessis a étudié les sections de l'étude d'impact environnemental se rapportant à l'eau, en portant une attention particulière aux effets cumulatifs, l'hydrologie, la géomorphologie, l'hydrogéologie et la qualité de l'eau. Ce document présente les interrogations, commentaires et recommandations de l'organisme sur ces sujets.

Certaines recommandations émises dans le présent document sont présentées ci-dessous :

#### *Modification du réseau hydrologique :*

Une carte présentant le réseau hydrographique original et modifié devrait être produite pour chaque phase d'exploitation de la mine.

L'ensemble des modifications hydrographiques effectuées devrait être répertorié en un endroit, afin d'apprécier l'impact global des installations en un coup d'œil.

*Bassin versant Hall :*

Certains sous-bassins versants de la rivière Hall verront leur régime hydrologique modifié; pourquoi ces ruisseaux, tributaires, lacs et rivières ne sont pas considérés comme des milieux perturbés à la section 7.7 de l'étude d'impact environnemental ?

L'impact des cellules à résidus sur la topographie, le débit et la qualité de l'eau du bassin versant Hall devrait être évalué.

*Géomorphologie du ruisseau Clet :*

Le promoteur devrait réaliser une analyse des impacts géomorphologiques du nouveau régime hydrologique et sédimentaire sur le ruisseau Clet.

Les effets sur les propriétés riveraines devraient être évalués et des mesures d'atténuation et/ou de compensation devraient être considérées, le cas échéant.

*Qualité de l'eau :*

Le promoteur devrait comparer les résultats des essais de lixiviation aux critères de qualité de l'eau de surface du MDDEP.

Les effets de l'eau de lixiviation des cellules restaurées sur le bassin versant Hall devrait être discuté et évalué.

*Eutrophisation :*

Le promoteur devrait vérifier la concentration de phosphore et l'état trophique actuels du ruisseau Clet et des lacs du bassin versant Hall.

Un suivi de la concentration de phosphore et de l'état trophique du ruisseau Clet et du bassin versant Hall devrait être effectué en phase d'exploitation.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à nous contacter.

Source : Ghassen Ibrahim  
Directeur des opérations  
Organisme de bassins versants Duplessis  
Tél. : 418-960-1246  
[www.obvd.qc.ca](http://www.obvd.qc.ca)